



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### politique de la ville

Question écrite n° 83538

#### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville sur la première édition de Banlieue 2.0 sur le campus de l'université Paris-XIII à Villetaneuse. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les objectifs de cet événement, les indicateurs de suivi choisis ainsi qu'un bilan de cette première édition.

#### Texte de la réponse

Le 16 juin 2010, la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville a donné le coup d'envoi de la première édition de Banlieue 2.0, à Villetaneuse, sur le campus de l'université Paris XIII. Banlieue 2.0 a pour objectif de faire du numérique un levier de transformation des quartiers populaires en territoires de pointe et d'innovation. Ce secteur d'avenir, créateur d'emplois, est aujourd'hui à la recherche de nouveaux talents. Or, les jeunes des quartiers manifestent souvent un intérêt marqué pour le numérique et ses métiers, notamment ceux du jeu et du développement économique. Toutefois, ils n'ont que très rarement accès aux informations, formations, stages, réseaux et contacts nécessaires pour exploiter leurs potentiels et leur créativité. Cette première rencontre Banlieue 2.0, qui s'inscrit dans la dynamique Espoir Banlieues, a donc été l'occasion de présenter une palette de projets destinés à dynamiser l'emploi des jeunes dans les banlieues grâce au numérique. Ces projets développés en partenariat avec des acteurs majeurs du secteur, tels que le pôle de compétitivité Cap Digital, Renaissance Numérique et délégation aux usages de l'Internet (DUI), s'articulent autour de quatre grands axes : la découverte du numérique, la formation, la valorisation des compétences ainsi que l'entrepreneuriat. Dans ce cadre seront mis en oeuvre : une banque de stages accessible sur téléphone portable et destinée aux jeunes des quartiers. Cette application sera expérimentée en 2011 sur différents territoires par des missions locales volontaires ; un « serious game » en cours de réalisation sous la direction de la DUI, qui permettra de découvrir les métiers et les formations du numérique de façon ludique ; le projet « Découvrir le numérique », qui entend rapprocher les écoliers des acteurs du numérique (centres de formation et entreprises) par des stages et des visites de classes mis en oeuvre par les entreprises signataires de la charte Banlieue 2.0 ; des « cybers civiques ». Il s'agit ici de former de jeunes « référents numériques », au sein d'entreprises et d'écoles, afin qu'ils puissent à leur tour former et accompagner leur entourage en tant que volontaires dans le cadre de missions du service civique ; des « chantiers numériques », destinés à accueillir des jeunes en échec scolaire ou en situation d'exclusion. Soutenues par des réseaux d'entreprises et des centres de formation, ces structures peuvent prendre la forme de chantiers d'école ou d'insertion et préparer à divers métiers du numérique (son, vidéo, développement, etc.). Par ailleurs, une charte Banlieue 2.0, initiée par Renaissance Numérique et destinée à labelliser des entreprises qui s'engagent à faciliter l'accès des jeunes aux filières menant au numérique, a été présentée au cours de ce séminaire. Elle a recueilli les premières signatures de treize entreprises et du Mouvement des entreprises de France de Seine-Saint-Denis. Ces différents projets sont actuellement en cours de réalisation et suivis par les différents partenaires de Banlieue 2.0 en relation étroite avec le secrétariat d'État chargé de la politique de la ville.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 83538

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** Politique de la ville

**Ministère attributaire :** Politique de la ville

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 juillet 2010, page 7798

**Réponse publiée le :** 16 novembre 2010, page 12504